

ARRETE n° 20-041
Portant délégation de signature du Directeur
de l'Université de Technologie de Troyes

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 715-3, L. 712-2, R. 719-51 à R. 719-112
Vu les statuts de l'établissement,
Vu l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du
15 avril 2019 portant nomination de Pierre KOCH en qualité de directeur de l'UTT à compter du 1^{er}
septembre 2019.

ARRETE

Article 1er : Délégation est donnée à Madame Léonor MANENT, Directrice de la communication,
à l'effet de signer, au nom du directeur de l'UTT, Pierre KOCH, les documents suivants :

- les bons de commande dont le montant est inférieur ou égal à 1000 (mille) euros HT,
et à condition que ces bons de commande ne fassent pas l'objet d'une demande
préalable de dépassement de seuil pour les EB suivants :
 - ✓ 404 « communication interne et externe »,
 - ✓ 405 « promotion ».

Article 2 : Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa transmission au Recteur, Chancelier des
universités et sa publication sur le site de l'établissement.

Article 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté 16-029 du 14 janvier 2016.

Article 4 : La présente délégation n'a ni pour objet ni pour effet de remettre en cause les
délégations accordées à ce jour par le directeur de l'université de technologie de Troyes.

Article 5 : Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 6 : La présente délégation prend fin, au plus tard, à la fin du mandat du délégant et
automatiquement en cas de cessation d'activité du délégataire.

Article 7 : Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université de technologie de
Troyes sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Troyes, le 5 février 2020

Le délégant,





Le Directeur de l'UTT,
Pierre KOCH

Original	- Service des affaires juridiques	
Copies	- Intéressé(e)s	- Agence Comptable
Diffusion	- Générale : ENT	



ANNEXE IV

MODÈLE DU FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN SUPPLÉANT OU D'UN DÉLÉGATAIRE DE L'ORDONNATEUR D'UN ORGANISME PUBLIC

Cachet ou dénomination de l'organisme public :	UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE TROYES 12, rue Marie Curie - ^{CS} BP 2060 10010 TROYES CEDEX - FRANCE TEL. 03 25 71 76 00 - FAX 03 25 71 76 76
AR 20-041	
Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile) : MANENT	
Prénoms : Leonor	
Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation :	
Certifié exact, à Troyes le 2/20	
L. MANENT  (Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)	
Certifié exact, à Troyes le 6/02/2020	
P. KOCH  (Signature de l'ordonnateur attestant du caractère exécutoire de la délégation)	